



Préinscription sur un accord verbal de plus de 10ans

Par **diablosat**, le **10/04/2010** à **18:52**

Bon jour, rnj ai fait installer 2 groupes climatiseur sur le pignon de ma maison il y a plus de 10 ans, ce pignon est en limite de propriété avec mon voisin rnavec qui j étais en très bon terme y a + de 10ans rnrnet il m avait verbalement autorisé a installer ces groupe climrnnde puis 2 ans nous sommes fâches pour des bêtises mais là il m envoie par un service juridique la demande de démonter ces groupes pour le motif qu ils sont sur son espace aérien a lui rnje ne conteste pas cela , mais étant donné que cela date de plus de 10ans je me pose la question de savoir si il en a réellement le droit ou si comme depuis plus de 10ans s'est installé si il ne peut plus m obliger a démonter cela rnrnj attend votre réponse avisée rncordialement

Par **diablosat**, le **14/04/2010** à **22:18**

personne pour me repondre a t il le droit ? rnm merci

Par **diablosat**, le **17/04/2010** à **09:52**

1 semaine et pas de réponse! rnce forum a pas grand intérêt! rndommage...